

## Le terrorisme et la lutte contre le terrorisme

2007, Stéphane Leman-Langlois

M. Cusson, B. Dupont et F. Lemieux

Traité de sécurité intérieure

Montréal, Hurtubise HMH (pp. 199-222).

### Résumé

La première section décrit la menace terroriste telle qu'elle existe dans le monde occidental et au Canada en particulier. Il y sera question de zones d'activités, de terrorisme international et de terrorisme intérieur. Par la suite, la réponse gouvernementale au terrorisme, le traitement médiatique des attaques et son effet socioculturel seront brièvement analysés. Suivra enfin, une description de différentes stratégies et tactiques antiterroristes au plan juridique, policier et militaire. Les moyens d'évaluer la menace terroriste et la fonction des agences de renseignement seront également examinés.

11 367 mots

Mots-clés : terrorisme, antiterrorisme, contre-terrorisme, front de libération du Québec, Canada, police, Forces canadiennes, al-Qaïda, sécurité.

### Introduction

Donner un aperçu bref mais complet du terrorisme, même dans un pays calme comme le Canada, n'est pas chose facile. Le problème ne tient pas au nombre d'incidents, comme on peut s'en douter, mais bien aux particularités souvent irréductibles de chaque problématique, qui ont fait dire à plusieurs que le terrorisme, en tant que catégorie, n'est rien de plus qu'un objet de l'esprit fondé sur certaines normes légales et culturelles. Il faudrait ainsi parler de « terrorismes », toujours au pluriel, et éviter les généralisations. À l'analyse de la banque de données construite par l'Équipe de recherche sur le terrorisme et l'antiterrorisme (ERTA, [erta-tcrg.org](http://erta-tcrg.org)), qui porte exclusivement sur les actes terroristes commis au Canada, on voit mal comment s'opposer à cette conclusion qui, malheureusement, complexifie l'approche scientifique. Ce qui est vrai pour le Canada l'est d'autant plus dans les pays aux prises avec un phénomène terroriste plus intense.

Cette complexité explique pourquoi, après des années d'efforts, aucun chercheur n'a pu imposer une définition robuste du terrorisme. La majorité des auteurs les plus respectés considèrent que le terrorisme est une *tactique* qui cible des *civils* par des actes *violents* à caractère *coercitif* et en vue de réaliser un *objectif politique* (voyez une analyse de définitions multiples sur [www.erta-tcrg.org/defanalyse1.htm](http://www.erta-tcrg.org/defanalyse1.htm)). Tactique, parce dans un but analytique il est inutile et exagéré de considérer un groupe ou une personne comme « terroriste » : on peut *devenir* terroriste, *renoncer* au terrorisme, etc., ce n'est pas un trait de personnalité. Civils, parce que ceux qui attaquent les forces armées ennemies ressemblent davantage à des groupes de guérilla. Violents, parce qu'en général on s'attarde davantage à la destruction de propriété et à la perte de vies qu'au discours ou aux menaces (bien que certaines menaces puissent paralyser une société, du moins pour un temps). Ces actes sont coercitifs, puisqu'ils visent à forcer un changement. Enfin, l'objectif politique est ce qui distingue le terrorisme du crime organisé ou de la criminalité commune ordinaire : le terroriste est une personne située dans un contexte politique à portée plus ou moins lointaine (de locale à internationale).

Durant nos recherches nous avons utilisé une définition très large du terrorisme, mais force est de concéder que dans l'absolu, elle ne fonctionne pas : par exemple, tous les actes terroristes ne sont pas coercitifs, certains sont vengeurs ou justiciers. Ce genre de remarque peut être fait à l'infini et ainsi celui

qui veut se pencher sur le terrorisme doit nécessairement faire certains choix arbitraires. Notre définition a un but purement analytique, elle est simplement opérationnelle et ne vise pas à clore le sujet ou à atteindre une illusoire vérité métaphysique au sujet du terrorisme. Cela dit, je me concentrerai bien sûr davantage sur les actes les plus destructeurs qui ont marqué l'histoire — donc, ceux dont le statut « terroriste » est le moins discuté.

Ce chapitre est divisé selon trois axes de recherche possibles sur le terrorisme, et plus particulièrement sur le terrorisme au Canada qui, bien que les massacres y soient rares, présente des particularités fascinantes. L'étude du terrorisme, on s'en doute, n'est pas limitée à l'observation d'événements pyrotechniques, de prises d'otages ou d'avions en perdition. L'étude du terrorisme c'est avant tout l'étude de phénomènes sociaux interreliés et révélateurs des mentalités d'une époque et de la façon dont les gens pensent la sécurité. En premier lieu, nous explorerons certaines des principales formes que prennent le terrorisme national, transnational et international. Nous verrons comment ces phénomènes se répartissent sur différents territoires (géographiques et juridiques), quelles formes y prennent les activités « terroristes » et quels sont les objectifs qui sont visés. Deuxièmement, je présenterai un court historique du terrorisme au Canada dans le dernier siècle, incluant bien sûr la crise d'octobre 1970 au Québec. La dernière section du chapitre fera le point sur les différentes réponses qui ont été faites au terrorisme, tant au plan tactique, stratégique que politique.

## **1. Les différents aspects du terrorisme**

On peut classer, identifier et analyser le terrorisme sous une multitude d'angles (par exemple, voir Schmid et Jongman, 1988), dont quatre principaux qui sont généralement plus utiles que les autres. En premier lieu, on retrouve la territorialité, c'est-à-dire les espaces où les terroristes vivent, se préparent, attaquent, ainsi que les endroits où leurs victimes directes (celles qui feront les frais des attaques) et indirectes (celles à qui le « message » terroriste est destiné) se trouvent. Le second angle est celui de l'identité, celle des attaquants, de leurs supporters, de leurs victimes directes et indirectes. Le troisième, celui des activités, est un grand classique. Il existe une grande quantité de littérature sur les stratégies et tactiques du terrorisme, à la fois sans cesse renouvelées tout en partageant des aspects relativement prévisibles (Chaliand, 1999). Le dernier est celui des objectifs, des rationnels qui motivent les actes terroristes.

Sous chacun de ces angles se dessinent des particularités du terrorisme qui le démarquent profondément de la criminalité commune, organisée ou non. Ignorer ces particularités ne peut que mener à des erreurs d'analyse potentiellement funestes (l'affaire Maher Arar, où des enquêteurs expérimentés mais peu familiers avec le terrorisme, commirent des erreurs lamentables, peut en témoigner. Consultez le rapport à [www.ararcommission.ca](http://www.ararcommission.ca)).

### *Territorialité*

La première remarque à faire dans cette section doit absolument être de souligner qu'il faut éviter de conceptualiser la problématique du terrorisme en conjonction avec celle de l'État-nation. Bien que plusieurs mouvements terroristes visent une ou plusieurs organisations étatiques et qu'une bonne part (certainement une majorité) du terrorisme vient en fait des États eux-mêmes (en tant que sponsors, répressifs, permissifs ou belliqueux), en fait, le terrorisme est une question qui dépasse clairement les limites géographiques et juridiques de l'État conventionnel.

De plus, à notre époque de « modernité tardive », les pouvoirs de l'État se diffusent de plus en plus vers des acteurs non-étatiques, laissant la place à une myriade d'autres formes de « gouvernement » : industriel, commercial, communautaire, supra-étatique, institutionnel, corporatif, etc. — *qui sont toutes des cibles potentielles*. C'est dans un monde où l'autorité est éclatée que le terrorisme se déploie, ce qui impose de renouveler notre conception de l'activité terroriste. Les groupes potentiellement violents

s'opposent à des formes floues, changeantes et surtout, *construites* (c'est-à-dire, telles qu'ils la voient eux-mêmes) d'autorité, et ils sont eux-mêmes décentralisés, morcelés, flous et structurés de manière très flexible, organique.

S'ajoute à ceci la problématique du « cyberterrorisme », où la territorialité et les frontières nationales qui l'accompagnent perdent toute signification (bien que pour le moment le cyberterrorisme soit pure spéculation, ceci pourrait changer dans un futur rapproché).

Malgré tout, bien des formes de terrorisme semblent confinées, pour des raisons plus ou moins claires, à des juridictions nationales. Ceci est parfaitement prévisible dans les cas de groupes ayant maille à partir avec leur gouvernement, par exemple des groupes séparatistes locaux (pensons au Front de libération du Québec, par exemple). Toutefois, plusieurs groupes séparatistes deviennent des groupes *transnationaux*, c'est-à-dire qu'ils s'installent dans des pays autres que celui qu'ils ciblent. C'est le cas de plusieurs groupes palestiniens, de la Provisional Irish Republican Army (PIRA), des Mujahedin e-Khalq (MEK, Moudjahidines du peuple) iraniens et de l'Euskadi Ta Askatasuna (ETA) basque. Deux facteurs jouent ici : l'intensité de la répression locale et l'ampleur du groupe, qui pourraient faire déborder ses membres à l'étranger. On voit tout de même des distinctions importantes. La PIRA était installée en Irlande, tout en ciblant des actifs et personnels britanniques, en Irlande du Nord et en Grande Bretagne. Juridiquement parlant, ceci n'est pas *international*, puisque l'Irlande du Nord et la Grande Bretagne sont des composantes du Royaume-Uni — justement ce qui est contesté par les membres de la PIRA. Les MEK se sont disséminés à travers le monde après la chute du régime du Shah en Iran — principalement en France, mais également au Canada. L'ETA s'est longuement servi du sud-ouest de la France pour cacher ses membres et préparer ses attaques en Espagne.

Le confinement territorial est cependant plus difficile à comprendre dans le cas de terroristes s'attaquant à des cibles dont la présence est globale, par exemple les éco-terroristes (défenseurs de leur vision de l'environnement) et les zoo-terroristes (défenseurs des « droits » des animaux), qui s'en prennent à des cibles à l'intérieur de leur pays plutôt qu'aux entités les plus coupables de crimes contre l'environnement ou contre les animaux. Une exception, la Sea Shepherd Conservation Society s'attaqua à des bateaux de chasse à la baleine en Islande en 1986. Pourtant, les membres de « Direct Action » préférèrent s'attaquer à un sous-contractant canadien, fournisseur du système de guidage de missiles de croisière étatsuniens dans leur lutte contre la course aux armements (1982). Ceci, alors que l'entreprise en question, Litton Industries de Toronto, était à des milliers de kilomètres de chez eux en Colombie-Britannique. Pourquoi ne s'être pas attaqué aux usines Boeing, constructeur principal des missiles *cruise*, à moins de 150km au sud de Vancouver (Everett, État de Washington) ? Probablement que pour eux, la question n'était pas réellement internationale ou même transnationale, ni même en priorité la fabrication des missiles eux-mêmes, mais bien une d'implication d'une entité canadienne dans une activité dénoncée.

Le prochain niveau de territorialité est celui du terrorisme « transnational » proprement dit. Un groupe terroriste devient « transnational » lorsque ses activités se répartissent dans au moins deux territoires de juridictions nationales différentes. Bien sûr, ces juridictions peuvent très bien être précisément la raison pour laquelle les membres de ces groupes ont choisi de passer aux actes : les membres de l'IRA s'activaient de l'Irlande à l'Irlande du Nord à la Grande-Bretagne pour unifier l'Irlande et la séparer des îles britanniques. Leur caractère transnational, donc, est une question de point de vue et dépend fortement de la légitimité perçue des frontières juridiques officielles, de leur concordance perçue avec la répartition des groupes ethno-culturels/nationaux sur le territoire géographique et, bien sûr, du succès ou de l'échec des activités entreprises. De leur côté, les terroristes palestiniens ont opéré à partir du Liban, de la Jordanie et d'ailleurs, ciblant les Israéliens et le gouvernement d'Israël chez eux et ailleurs, généralement au sujet de frontières nationales et de la distribution du territoire.

Au dernier niveau se trouve le terrorisme « international », qui multiplie les lieux de préparation, les cibles et les acteurs sans égard aux frontières nationales. Le meilleur exemple est bien sûr celui d'al-Qaïda, probablement la plus internationale des organisations terroristes, avec des membres répartis à travers le monde et des cibles extrêmement variées. Le prix de cet éparpillement a été l'éclatement de l'organisation, qui est désormais davantage une structure culturelle produisant une appartenance politique et un ensemble de réseaux d'entraide limités et plus ou moins liés entre eux. Ceci rend bien sûr tout effort de s'attaquer au groupe, en tant que groupe, entièrement impossible, puisqu'il n'en reste que de multiples fragments, dynamiques et facilement renouvelables. La frustration résultante des autorités chargées de la « guerre globale au terrorisme » (*global war on terrorism*, GWOT) a souvent dégénéré en attaques désorganisées contre des individus vaguement et indirectement « liés » à des fragments de réseaux, avec une conception trop permissive du concept de réseau. Les affaires le Maati et Arar, au Canada, en témoignent de façon remarquable.

### *Identité*

Les individus qui commettent des actes terroristes n'ont aucune caractéristique psychologique, sociale ou culturelle en commun (Sageman, 2004 ; Pape, 2006). Si certains sont profondément religieux, d'autres sont motivés par une question politique ou une injustice qu'ils croient avoir subie, ou encore une combinaison de ces types de raisons. Plusieurs sont associés à un groupe sectaire aux idées totalitaires, mais beaucoup ne le sont pas. Les terroristes sont des universitaires, des ingénieurs, des artistes, des journalistes, des fermiers, des sans abri, des vieux, des jeunes. Ils sont au faite de la pyramide sociale ou à son socle. Ils sont membres d'un groupe, d'une bureaucratie ou agissent en isolation. La seule caractéristique qui les différencie de la population générale est qu'ils sont très majoritairement des hommes — ce qui ne surprendra aucun criminologue.

On peut tout de même faire une typologie rudimentaire des terroristes selon le contexte social de leurs activités. Ceci nous donne quatre grands groupes dans lesquels on peut classer la totalité des instances de terrorisme : les individus isolés, les membres de groupes particuliers, ceux qui sont recrutés par des groupes notoires et les membres d'organisations étatiques ou para-étatiques officielles. Le tableau 1 fait un résumé de cette typologie.

Tableau 1 : contexte social des individus ayant commis des actes de terrorisme

<b>provenance sociale</b>	<b>exemples</b>
individus isolés	« <i>vigilantes</i> », « missionnaires » (par ex., le terroriste anti-avortement James Kopp, qui sévit en 1994-1997)
groupes restreints/éphémères	groupes de connaissances, familles (par ex., le groupe <i>Direct Action</i> , 1980-1982)
groupes notoires	dans ces cas on connaît l'existence et les paramètres d'activité du groupes avant de s'y joindre (par ex., al-Qaïda)
représentants de l'État	États sponsors, États répressifs, États permissifs des abus, États utilisant le terrorisme comme tactique militaire

Les individus qui commettent des actes terroristes de façon indépendante sont relativement rares. En général, ils entrent dans deux catégories principales. Pour la première, il s'agit de cas où la personne croit être victime d'une injustice commise par une institution, par « le gouvernement » ou par une entreprise. Il

peut s'agir d'un fermier sabotant à répétition des installations pétrolières, qu'il accuse d'empoisonner son bétail ou du citoyen au chômage qui se sent lésé par son bureau d'assurance-emploi. L'autre catégorie est peuplée d'individus inspirés par une mission primordiale, de laquelle ils n'ont pas de bénéfice direct à récolter. Ces cas vont de musulmans mis en colère par l'admission des *Versets sataniques* au Canada et menaçant de mort divers ministres, au chrétien extrémiste tirant sur des médecins pratiquant des avortements. Le fait que ces « missions » aient une saveur religieuse n'est pas surprenant, vu la capacité des moralités absolutistes de justifier des actions aussi radicales qu'« altruistes » (au sens où elles ne profitent pas à leur auteur).

Les groupes restreints ou éphémères sont des formations *ad hoc* apparaissant souvent à partir de groupes d'amis, de connaissances ou de parents qui, face à une situation qu'ils jugent de plus en plus insupportable, décident de passer aux actes. C'est le cas de groupes d'étudiants ou de réseaux formés autour de certains services communautaires ou de manifestations populaires légales. *Direct Action* consistait en un groupe de cinq amis partageant les mêmes vues politiques sur l'environnement, la course aux armements et d'autres problèmes sociaux auxquels ils tentèrent de remédier avec une distribution étudiée de dynamite (pour toute l'histoire selon un des membres du groupe, voir Hansen, 2001). Arrêtés en Colombie-Britannique après avoir incendié des clubs vidéo pornographiques (la pornographie étant leur nouvelle préoccupation à cette époque), ils furent condamnés à des peines de prison de durée variant entre 6 ans et la perpétuité (ils sont tous libres aujourd'hui). Contrairement au prochain type, ces groupes tendent à disparaître lorsqu'une portion de leurs membres sont neutralisés.

Les groupes notoires sont établis de longue date, comptent un grand nombre de membres ou sont une « aile armée » d'un groupe politique légal ou du moins non-violent et plus socialement accepté. Leurs membres sont généralement recrutés ou se présentent eux-mêmes à une entrée visible du groupe (un leader, un endroit connu pour être fréquenté par les membres, un événement particulier, par le biais de rassemblements de l'« aile politique », etc.). Le « Taliban américain » John Walker Lindh, issue de la classe aisée californienne, se joint au djihad mondial en 1997, à l'âge de 16 ans, après s'être converti à l'islam et avoir voyagé au Yémen et au Pakistan. Capturé en Afghanistan alors qu'il combattait les forces de la coalition, il fut condamné à 20 ans de réclusion en 2002. Plus près de nous, Ahmed Ressam, petit voleur montréalais sans compétence particulière, fut recruté par un membre de la filière djihadiste en 1998 (qui vit toujours à Montréal). Il visita le camp de Khalden en Afghanistan, y apprit la fabrication des bombes, et tenta de s'attaquer à l'aéroport de Los Angeles en décembre 1999 avec un engin artisanal pour souligner le passage du millénaire (incarcéré jusqu'en 2022). Il fut arrêté à la frontière des États-Unis à cause d'une coïncidence remarquable : ayant contracté la malaria durant son voyage, il se présenta en sueur, grelottant et s'exprimant inintelligiblement devant une douanière étatsunienne qui trouva son comportement suspect.

Le terrorisme d'État est sans doute le plus meurtrier de tous les terrorismes puisqu'il contient toutes les sortes de génocides, de crimes de guerre, de répression et d'abus divers de pouvoir. Son impact est également différent puisqu'il n'existe pas d'autre recours pour le citoyen qui est victimisé par son gouvernement. Le terrorisme d'État se présente sous plusieurs formes, dont l'État **sponsor**, où un État choisit de soutenir, d'encourager, de diriger, de financer ou de manipuler un groupe terroriste pour accomplir certains objectifs. L'Iran est reconnu pour avoir été la source d'un grand nombre d'attaques terroristes au Liban dans les années 1980, entre autres. Avant sa récente conversion à l'internationalisme, la Libye de Mouammar Kadhafi était aussi de la partie, commanditant entre autres le fameux attentat de la PanAm 103, qui s'écrasa à Lockerbie en Écosse. Un plus grand nombre d'États sont coupables de terrorisme directement, sous forme de **répression** violente d'activités politiques. Certains en font une pratique ancrée dans leur fonctionnement administratif, sans explosion médiatique de violence, mais avec toute la constance dont peuvent faire preuve les bureaucraties (comme la Corée du Nord). D'autres cas sont plus spectaculaires et meurtriers, dont les plus récents sont ceux du Darfour (au Soudan) et du Libéria de

Charles Taylor (sans oublier le Rwanda, le Cambodge, le Guatemala, etc.). Les représentants de l'État sont également responsables d'activités terroristes à cause de leur **permissivité** face au terrorisme, qui constitue une négligence de son devoir de protéger la sécurité nationale. Enfin, à l'occasion les États utilisent le terrorisme comme une tactique **militaire** (effectuer un nettoyage ethnique à l'aide de bombardements sensé obliger les gens à évacuer un territoire, par exemple).

Notons que le terrorisme d'État a des répercussions importantes sur les États qui ne le pratiquent pas — ce n'est pas un problème lointain. Nous avons parmi nous des victimes et des coupables d'actes de terrorisme étatique. Nous envoyons nos soldats, nos policiers et nos civils dans des endroits du monde où ils seront confrontés à de tels actes, auxquels il devront répondre, en faire la prévention et bien sûr y survivre eux-mêmes physiquement et psychologiquement.

### *Activités*

Comme expliqué plus haut, les tactiques spécifiques employées sont considérées par la plupart des experts comme l'élément qui permet d'identifier un groupe ou individu comme « terroriste ». Serait terroriste quiconque utilise des moyens militaires contre des civils ou, comme le dit Schmid (1988), commet un « crime de guerre en temps de paix ». Ainsi, sans égard à la cause défendue, toute action faisant volontairement ou par négligence des victimes innocentes serait terroriste, et ses responsables seraient des terroristes. Dans une certaine mesure, cette réduction volontaire du concept de terrorisme résout certains problèmes mais en fait surgir d'autres. Combien de temps quelqu'un ayant utilisé une tactique terroriste demeure-t-il « terroriste » ? Un acte peut-il être « terroriste » s'il n'est pas accompagné d'un motif politique ? Les victimes collatérales de bombardements militaires font-elles des États en guerre des États terroristes ? Si ces États sont des démocraties, leurs électeurs sont-ils des supporters du terrorisme ? Qu'on réponde oui ou non à ces questions, le mot « terrorisme » ne perd-il pas toute signification ?

Les terroristes montrent une imagination sans bornes lorsqu'il s'agit de trouver une faille dans l'armure de leur cible ou un moyen original de l'attaquer. Cette capacité n'est pas le produit d'un génie particulier, mais simplement du fait qu'un large groupe d'êtres humains s'emploient à résoudre une grande diversité de problèmes tactiques, et que ceux qui ont du succès ont davantage de chances de gonfler les statistiques d'incidents que ceux dont les tentatives échouent.

Il est inutile ici de passer en revue l'infinie variété des armes, produits chimiques, explosifs, véhicules, achetés, volés, utilisés, endommagés ou détruits par des terroristes. Une chose est à noter, c'est le côté généralement spectaculaire des moyens employés. La raison principale est que le terroriste vise deux cibles à la fois, dont la première, celle qui souffre directement, physiquement des effets de l'attaque, est toujours la moins importante. La cible principale est l'auditoire à qui on tente d'envoyer un « message » : l'ensemble de la société civile, qu'on tente de terroriser, le gouvernement, qu'on tente d'influencer, une organisation privée, qu'on tente de manipuler. Cet auditoire, dur d'oreille, à la mémoire courte, doit être secoué par un spectacle de dévastation le plus extrême possible. La seule limite provient de ce que la population alliée au terroriste, ou celle qu'il tente de rallier à sa cause, est prête à accepter.

Une seconde raison vient de la symbolique guerrière qui anime certains terroristes et qui semble pousser vers des tactiques rappelant les opérations militaires. En général, la tactique choisie est fonction du rationnel particulier des acteurs, mais en général ce rationnel implique la *destruction* d'une cible, qu'elle soit gouvernementale, industrielle ou symbolique (comme un monument, par exemple). Les explosifs ont donc toujours été populaires. La cicatrice physique laissée dans l'environnement et la disparition ou mutilation des victimes équivaut au langage écrit du terroriste. D'ailleurs, sauf exception, les groupes qui effectuent les attaques les plus spectaculaires sont ceux qui ne revendiquent pas explicitement leurs actes à l'aide de communiqués, de manifestes ou autres moyens classiques de communication.

En liant la question des activités à celle de la territorialité, on s'aperçoit rapidement que les groupes terroristes transnationaux et internationaux répartissent leurs activités de manière relativement prévisible entre les endroits qu'ils occupent. On peut reconnaître des « zones d'activités primaires », dans lesquelles les terroristes mènent leur campagne de violence et des « zones d'activités secondaires », qui servent pour l'essentiel aux aspects logistiques : le recrutement, le financement, le transfert de biens et services, la production de faux documents et la protection des membres en fuite. Dans ces zones, dont le Canada fait partie pour beaucoup de groupes internationaux, les actions violentes sont tenues à un minimum en partie parce que les cibles principales sont ailleurs et en partie parce qu'il est utile, pour favoriser l'efficacité des activités secondaires, d'éviter d'attirer l'attention des autorités locales. Les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (TLET) mènent des activités « primaires » au Sri Lanka (bombes, assassinats, etc.) et des activités « secondaires » au Canada (financement, surtout). Leurs activités au Canada étaient légales jusqu'en mai 2006, lorsqu'ils furent ajoutés à la liste des entités terroristes prévue par le Code criminel depuis 2001 (après les modifications suivant la *Loi antiterroriste*, mieux connue sous son nom de projet, C-36). Leur présence sur la liste les rend désormais vulnérables à l'interdiction policière, mais durant plusieurs années leurs activités politiques à but financier ont pu ramasser sans doute des millions de dollars (le montant exact restera toujours de l'ordre de la spéculation). Bien sûr, la liste des entités n'empêchera pas les TLET de continuer leurs activités de financement au Canada ; seulement, ces dernières devront maintenant être cachées, ce qui réduira peut-être leur efficacité. Deux choses jouèrent finalement contre les TLET au Canada : l'arrivée d'un gouvernement conservateur sans dette électorale envers des groupes tamouls et la parution d'un rapport de l'organisation humanitaire Human Rights Watch (2006) dénonçant les pratiques d'extorsion des TLET contre la population tamoule du Canada (rapport assez mal documenté, incidemment).

Les activités secondaires ressemblent souvent à s'y méprendre au quotidien du crime organisé conventionnel (vols, extorsion, trafics), ce qui a fait dire à plusieurs que les deux types de groupes i) coopéraient ; ii) avaient une relation hiérarchique ; iii) étaient les mêmes, le crime et le terrorisme organisés étant simplement deux facettes de la même pièce. Aucune de ces affirmations n'est supportée par les faits. La simple ressemblance de certaines tactiques ne permet pas de conclure à la ressemblance des individus impliqués, de leurs buts ni de leur stratégie à long terme (Shelley et Pirarelli, 2002 ; Leman-Langlois, à venir).

La question spécifique du financement et du blanchiment de fonds servant à des activités primaires est intéressante. Deux choses sont à souligner. Premièrement, il est important de comprendre que les activités principales des terroristes sont extrêmement peu coûteuses et, de plus, que les coûts ne sont aucunement proportionnels aux effets — c'est-à-dire qu'on ne peut supposer que les actions plus destructrices ou plus meurtrières seront plus onéreuses pour le groupe. Les attentats de Madrid, de Londres et même du 9-11 furent réalisés avec des sommes dérisoires. Ainsi, les activités de financement n'ont pas besoin d'une ampleur notable pour être suffisantes, ce qui rend toute stratégie policière visant la détection et/ou la surveillance du financement essentiellement une partie perdue d'avance. Le cas du blanchiment mène à la même conclusion. Il faut aussi noter que le blanchiment, en tant que concept classique, ne s'applique tout simplement pas au terrorisme. Le blanchiment consiste à faire disparaître la source criminelle de fonds destinés à l'achat de biens et services sur le marché légal ; or, pour le terroriste ce n'est pas la source des fonds qui doit disparaître (cette dernière est quelquefois parfaitement légale en soi) mais bien leur *destination* — ce que certains appellent au lieu « noircissement » d'argent. Il n'est pas illégal de faire la collecte de dons de charité. Il est illégal de le faire si les fonds sont destinés aux Tigres tamouls. Donc, la surveillance de transactions typiques du blanchiment (transferts successifs, par exemple) n'aidera en rien à identifier des terroristes.

Une discussion des activités terroristes, même aussi brève que celle-ci, se doit de s'attarder sur deux derniers cas qui brillent à la fois par la quantité de disproportionnée de publicité à leur sujet et par leur presque parfaite absence : le cyberterrorisme et l'utilisation d'armes de destruction massive (ADM). Pour ce qui est du cyberterrorisme, un effort de sélection est nécessaire si on veut rester logique et rigoureux dans l'analyse. Dans notre société de l'information, où sous peu *l'ensemble* de nos activités quotidiennes impliqueront l'usage d'ordinateurs, on voudra éviter de faire précéder du préfixe « cyber » absolument tout ce que nous faisons. Ainsi, Un terroriste qui comploté avec d'autres par courriel ou qui recrute à l'aide d'un site fantôme n'est pas un cyberterroriste proprement dit. Le cyberterrorisme doit être limité à l'attaque cybernétique (non pas physique) de réseaux informatiques ou à leur l'utilisation pour attaquer des cibles physiques (compromettre des installations d'infrastructures contrôlées par informatique, par exemple). Déborder de cette définition nuit à notre compréhension du phénomène. Or, en le définissant ainsi, la liste de telles attaques est dérisoirement courte. Les rapports annuels d'Europol (entre autres, Europol, 2004), par exemple, n'en recensent *aucun*.

Quant aux ADM, la chose se présente d'une manière différente. Elles se séparent en quatre classes, souvent décrites comme CBRN : chimiques, bactériologiques, radiologiques et nucléaires. Notons d'emblée qu'à l'exception des attaques radiologiques, des États ont fait usage de chacune de ces armes à un moment ou à un autre et continueront sans aucun doute de le faire à l'avenir. La question de savoir si ces usages constituent du terrorisme ou non doit être résolue au cas par cas. Pour ce qui est des acteurs non étatiques, l'usage d'armes CBRN est extrêmement rare. Le cas le plus connu est celui de la secte Aum dans le métro de Tokyo en 1995, qui tua 12 personnes et blessa quelques 5 000 autres (plusieurs avec des dommages neurologiques permanents). Dans le cas des attaques bactériologiques, notons l'incident du charbon qui suivit les attentats du 9-11, qui infecta plusieurs employés des postes et du personnel administratif dans les bureaux des politiciens qui étaient ciblés — mais dont le rationnel ne fut jamais percé. Pour ce qui est des attaques radiologiques, malgré la préoccupation face à l'usage éventuel de « bombes sales », on en connaît aucune. Pourtant, la conception d'une telle bombe est à la portée de presque n'importe qui : il s'agit d'ajouter un ingrédient radioactif (volé dans un hôpital ou un centre de recherche, par exemple) à un explosif conventionnel. Ceci peut ne pas augmenter sensiblement la létalité de l'attaque, mais aurait sans aucun doute un effet culturel « terrorisant » absolument majeur vu la mythologie infernale qui entoure le nucléaire. Le dernier type d'arme CBRN est l'arme nucléaire proprement dite, dont on parle souvent (la bombe mallette, par exemple), mais qu'on ne voit jamais. Oussama ben Laden serait, nous dit-on, intéressé à s'en procurer pour mieux attaquer l'Occident, mais jusqu'à maintenant les rapports à ce sujet sont surtout spéculatifs. Fabriquer une bombe à *fission* (le plus vieux type, utilisé à Hiroshima et à Nagasaki) est relativement facile et des plans sont disponibles. La difficulté est de se procurer le matériau fissile nécessaire, qui est particulièrement rare et généralement très bien protégé. La construction d'une bombe à *fusion*, (à hydrogène), pour sa part, est entièrement hors de portée des acteurs non-étatiques, mais on peut toujours spéculer sur la possibilité de vol ou d'achat d'un tel engin (scénario typique des films d'espionnage).

### *Objectifs visés*

Chaque terrorisme vise des objectifs qui lui sont spécifiques et qui peuvent changer avec le temps. Une constante, par contre, est l'objectif intermédiaire qui consiste pour l'essentiel à faire parler de soi. Constatant cette vérité, Margaret Thatcher avait à une époque tenté de museler la presse britannique au sujet de l'IRA, ce qui était apparu à plusieurs comme une attaque contre l'espace citoyen encore plus grave que celle des extrémistes irlandais. Plusieurs auteurs considèrent d'ailleurs que le terrorisme est pour l'essentiel une forme de communication (Wieviorka and Wolton 1987 ; Wieviorka, 1988 ; Crelinsten, 1997 ; Gressang, 2001). Cet objectif est d'ailleurs l'une des caractéristiques qui contraste le plus avec le



crime organisé, dont les membres ont plutôt tendance à fuir l'attention médiatique. Cependant, l'avènement du « nouveau terrorisme », qui consiste à massacrer un maximum de personnes, a fait reconsidérer cette fonction de communication (mais non le contraste avec le crime organisé). Certains auteurs y voient un « génocide à la pièce » (expression inventée par Lador Lederer en 1974), c'est-à-dire une volonté d'*éliminer* tout simplement une population, ce qui rendrait tout message inutile (petite précision ici : dans certains cas la doctrine suivie par le terroriste impose qu'un avertissement soit donné avant de tuer. C'est le cas des extrémistes musulmans, dont certains croient que le coran demande qu'on donne l'opportunité à l'ennemi de se rallier avant de l'attaquer).

Bien que l'acte terroriste soit en lui-même un message qui ne fonctionne qu'avec sa diffusion médiatique — sinon l'auditoire est limité aux victimes et témoins directs — l'existence même du groupe, que des actes soient commis ou non, est liée à sa présence publique. Aussi, la présence médiatique n'est généralement pas limitée aux conséquences d'attentats spectaculaires, mais peut être maintenue avec la simple apparition d'une cassette portant la voix de ben Laden, par exemple. Les groupes terroristes, surtout les groupes moins importants, ont compris — ou simplement ressenti — la nécessité de contrer l'oubli éventuel du public, dont l'attention est sans cesse détournée par de nouveaux événements (qui constituent, par définition, la *nouvelle*).

Ici, un phénomène de « recyclage » est clairement observable. Comme la plupart des documents officiels des États, et en particulier du Canada, portent la phrase inévitable « depuis le 11 septembre 2001 » (quelque fois en guise d'introduction, voire de titre) l'écho de l'acte terroriste se propage désormais à l'aide des canaux officiels des gouvernements. L'entreprise privée a également fait grand usage de la mythologie du 9-11 pour commercialiser une myriade de biens et services liés à la sécurité, entre autres des produits de haute technologie moins éprouvés et plus controversés.

## **2. Exemple d'une démocratie occidentale : évolution du terrorisme au Canada**

On a dit que le Canada était un pays sans histoire, dans tous les sens du terme, et la nouvelle ère du terrorisme ne semble pas se démarquer. Bien qu'ERTA ait dénombré quelques 450 actes dits « terroristes » entre 1973 et 2006 (son cadre temporel de recherche), avec la définition opérationnelle très large dont il a déjà été question, la plupart sont d'importance marginale (destruction de propriété, par exemple). Nous avons également recensé les actes violents à caractère raciste, qui ne sont souvent pas considérés comme du terrorisme.

### *Avant 1960*

Le phénomène de violence politique dominant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle au Canada est un cas d'extrémisme religieux. On peut hésiter à qualifier leurs actes de « terrorisme », mais les membres des Doukhobors (lutteurs de l'esprit), secte fondamentaliste rescapée de la Russie tsariste et orthodoxe qui les persécutait, ont tout de même commis plus de 1 000 attaques, généralement contre des objets physiques. Un sous-groupe de fanatiques nommés « Fils de la liberté » s'est employé, entre 1920 et 1970, à débarrasser la campagne de Colombie-Britannique de tout monument, installation ou édifice jugé anathème selon les préceptes de leur religion (notamment, négation de la propriété privée et rejet des symboles religieux). Forcés par le gouvernement provincial à envoyer leurs enfants à l'école publique, les résistants s'en prirent également à des structures symbolisant l'État oppresseur (chemins de fer, bureaux de poste). Entre 1960 et 1962, on compte près de 200 attaques à la bombe contre un ferry, des lignes électriques, un terminal d'autobus, un tribunal, une prison, des bureaux gouvernementaux et un village doukhobor entier. La vague doukhobor s'éteint progressivement par la suite, la génération violente étant décimée par l'incarcération et la vieillesse. Le dernier acte de ce type eut lieu en 2000, alors que Mary Brown, à 81 ans, tenta

d'incendier un édifice communautaire, faisant 150 000\$ de dommages pour commémorer une date douloureuse importante.

### *La crise du FLQ*

Les années 1960 furent surtout marquées par les attentats terroristes du Front de libération du Québec. Véritable groupe séparatiste calqué sur les formations européennes de l'époque, le FLQ lança une vague de destruction symbolique et réelle sur la province pour faire avancer la cause de l'indépendance du Québec et celle de l'« exploitation » de la classe ouvrière québécoise par des intérêts industriels anglophones.

Le Québec a connu des mouvements « séparatistes », « indépendantistes » ou « nationalistes » dans une forme ou dans une autre depuis la conquête de la Nouvelle-France par la Grande-Bretagne en 1760. Mise à part la Rébellion armée de 1837, la crise du FLQ en est à date sa seule manifestation violente organisée. Le nationalisme qui servit de terreau au FLQ, celui des années 1930 à 1960, était surtout catholique, conservateur, raciste et antisémite. Replié sur lui-même, il se manifestait surtout dans un discours différentieliste fondamentalement religieux et francophone, prônant une « revanche des berceaux », un attachement à la terre nationale passant par la colonisation d'espaces éloignés, méprisant le développement industriel vu comme anti-francophone et suspicieux des programmes politiques fédéraux apparaissant comme une ingérence dans les affaires nationales du Québec.

Les premiers temps du FLQ, entre 1960 et 1968, se situent dans le sillage de ce nationalisme chauviniste de droite (Fournier, 1968). Durant cette période, les attentats du FLQ étaient plutôt de type publicitaire, commis avec des explosifs de faible puissance conçus pour laisser des traces d'attaque mais sans destruction importante et sans faire de morts ou de blessés. À partir de 1968, par contre, le FLQ adopte une idéologie différente et des tactiques plus musclées. Ressemblant désormais davantage aux Brigades rouges italiennes ou à la Fraction armée rouge allemande, le FLQ passe à gauche, adopte la cause des classes ouvrières contre la « bourgeoisie » anglophone *et* francophone, dans un discours axé sur un concept de « libération » qui dépasse largement l'autonomie juridique de la province. De plus en plus révolutionnaire, le groupe commence à employer des tactiques beaucoup plus dangereuses. À cette époque, une bonne partie de la population approuve les revendications du FLQ, sinon le groupe lui-même. Les bombes commencent à faire des blessés et des morts, dont un au ministère de la Défense à Ottawa. Deux prises d'otage en 1970 se solderont par la mort d'un des otages et la déroute du groupe, qui perdit son soutien populaire. Pris de panique, le gouvernement fédéral d'alors, sous Pierre Trudeau, avait activé les Forces canadiennes (FC) dans la province, invoquant une loi désuète face à ce qu'il présenta comme une « insurrection appréhendée ».

Plutôt que de se concentrer sur la poignée de terroristes du FLQ, les FC, la GRC et la Police de Montréal emprisonnèrent des centaines de personnes connues pour leur orientation politique nationaliste ou de « gauche » mais sans lien avec le FLQ. En fin de compte, le FLQ tomba plutôt à cause de son infiltration, et éventuellement sa manipulation par la police (un informateur clé écrit d'ailleurs un livre à ce sujet, voir De Vault, 1981). Au même moment, la GRC étendait ses opérations de surveillance politique et de manipulation à d'autres groupes politiques légitimes, ce qui lui valut éventuellement de perdre la responsabilité du renseignement de sécurité au Canada au profit d'une nouvelle agence civile, le Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS, à partir de 1984 ; voir chapitre 21) — sans compter l'embarras de deux commissions d'enquêtes qui soulignèrent plusieurs exemples d'incompétence et d'abus au sein de la Gendarmerie.

### *9-11 et la montée de l'intégrisme*

Dans un cas célèbre le Canada a été, indirectement, la cible de terroristes fondamentalistes — non pas musulmans mais sikhs. En effet, l'attentat contre deux avions d'Air India en 1985, faisant plus de 300

morts, est un des plus meurtriers de l'histoire. Les extrémistes, mis en colère par l'attaque du lieu sacré Sikh à Amritsar en Inde, avaient décidé de se venger contre la première ministre Indira Gandhi en particulier et contre les Indiens en général en massacrant certains d'entre eux. Sauf que la plupart des passagers du vol 182 étaient des citoyens canadiens (ce qu'Indira Gandhi dût rappeler au premier ministre Mulroney lorsque celui-ci lui offrit ses condoléances).

Certains ont qualifié le terrorisme global d'Oussama ben Laden et d'al-Qaïda de terrorisme « nihiliste » parce qu'il semble faire fi de la décence la plus élémentaire, de tout principe humain fondamental, voire de toute logique dans ses attaques. Ainsi, les terroristes d'al-Qaïda se lanceraient éperdument, comme hypnotisés par la haine, par la religion ou par les deux (Manonni, 2002), dans des attaques dont le seul but est la destruction et la perte de vies — la leur comprise. En conjonction avec cette position, on a aussi prétendu que la cible des djihadistes mondiaux était l'*Occident*, les *valeurs démocratiques*, les *droits de la personne* ou encore le *mode de vie capitaliste industriel*, certains voyant même en ben Laden un héros de l'anti-mondialisation.

Ces deux positions sont fausses, pour plusieurs raisons. La première est purement une question de logique interne : on ne peut pas, logiquement, affirmer qu'une personne se lance *sans raison* dans une attaque *ciblée*. Une attaque *ciblée* ne peut donc pas être aussi *nihiliste*. Par ailleurs, seconde raison interne, faire équivaloir le nihilisme au non respect de valeurs occidentales est d'un eurocentrisme passablement désuet. Ainsi, comparer les terroristes du 9-11 à des personnages de Dostoïevski, comme le fait Glucksmann (2002) reste plus près de la fiction européenne que de la réalité djihadiste.

Cela dit, il existe également de bonnes raisons externes, empiriques, pour rejeter cette représentation du djihadisme mondial. Il est entièrement faux de prétendre que ben Laden, al-Qaïda ou une fraction significative des djihadistes s'opposent à la démocratie ou aux valeurs de « liberté » ou quelque autre palier de notre échelle de valeurs occidentale — dans leur application aux pays de l'Occident. Insister sur ce plan est se condamner à ne jamais comprendre la logique particulière du terroriste (Anonymous, 2004 ; Baer, 2002). Lorsque ben Laden ou d'autres acteurs du djihâd condamnent l'Ouest et la globalisation, c'est à cause de leurs effets locaux, en particulier la décadence perçue des régimes politiques qui sévissent dans les pays à dominante musulmane (qui sont d'ailleurs souvent profondément corrompus). Le régime des Saoud en est le meilleur exemple, joignant l'apparence de traditionalisme et de dévotion à des niveaux inégalés de corruption, de gaspillage et surtout, pire péché pour les djihadistes, de servilité face aux intérêts étatsuniens (dont la manifestation la plus haïssable semble être la présence de militaires infidèles à proximité des lieux saints de l'Islam). Bref, la mondialisation qui est décriée est celle des ingérences politiques variées allant à l'encontre du pouvoir musulman local. L'islamisation du Canada ou d'autres pays occidentaux n'est pas au programme.

Ceci est assez éloigné du nihilisme. Il s'agit au contraire d'un programme politique et éthique/religieux particulièrement intransigeant et suffisamment populaire pour permettre le recrutement « spontané » d'adeptes de par le monde. À notre époque, « al-Qaïda » n'a plus besoin de recruter des membres — de toute manière, selon les observations les plus fiables elle n'existe plus en tant qu'organisation — elle agit comme une idéologie qui motive des individus à passer à l'action, comme les terroristes de Londres par exemple. La génération actuelle de djihadistes n'a rencontré ni ben Laden ni ses acolytes. Pour la prochaine, Oussama ben Laden ne sera plus qu'une figure mytho-historique. Le réseau est devenu purement « virtuel », comme l'admet Sageman (2004 : 149).

Pour l'essentiel, les cibles du djihadisme mondial ont été les pays qui sont perçus comme interférant avec la bonne marche de l'islam dans les pays à dominante musulmane. Le Canada, joueur planétaire mineur, reste donc une « zone d'activités secondaires » pour lui, c'est-à-dire que les djihadistes (et autres intégristes Sikhs, Tamouls, etc.) se contentent d'y préparer des guerres menées ailleurs. Cependant, la mission des FC à Kandahar, surtout si les bavures venaient à s'accumuler, pourrait changer les choses.

L'épisode récent des caricatures de Mahomet — comme celui des *Versets sataniques* dans les années 1980 — montre que certains esprits s'échauffent avec très peu. Et il est peu probable qu'aucun de ces esprits ne réside en terre canadienne.

### 3. La réponse au terrorisme

Dans un pays comme le Canada, la réponse au terrorisme est particulièrement intéressante parce que fondée surtout sur des représentations et assez peu sur des événements locaux. Non pas que les événements ne soient pas sujets à interprétation, mais en général on conviendra qu'ils ont aussi un impact plus immédiat et, par définition, concret, sur les populations. Il faut également tenir compte de l'impact possible de la présence d'un élément canadien dans un attentat commis ailleurs, notamment aux États-Unis. Si des milliards de dollars sont aujourd'hui dépensés pour faire la lutte au terrorisme au Canada, ce n'est pas qu'on ait ici des voitures piégées qui menacent la population ; c'est surtout dû à la possibilité que des terroristes canadiens ou étrangers complotent ici des actes qu'ils commettront chez nos voisins du sud. Si la crise de la « vache folle » nous enseigne une chose, c'est qu'une frontière fermée avec les États-Unis aura des conséquences désastreuses sur notre économie. Ces dépenses sont également une police d'assurance politique : dans le cas improbable d'une attaque en sol canadien, le gouvernement serait en bien mauvaise posture s'il avait à reconnaître ne s'être pas suffisamment préparé.

#### *La lutte au terrorisme, une responsabilité partagée : le cas du Canada*

Tout acte criminel est d'abord la responsabilité des services de police et, dans le cas du terrorisme, la Gendarmerie royale du Canada est l'organisme directeur. Comme nous l'avons vu ci-haut, la GRC a perdu dans les années 1980 la fonction principale de collecte et d'analyse de renseignement politique ou « de sécurité », au profit du SCRS. Il ne faut pas en déduire que la GRC a effectivement abandonné ces activités dès l'apparition de la nouvelle organisation — il a toujours subsisté, enfoui au coeur de la GRC, un bureau du renseignement de sécurité. D'ailleurs, en fait la différence entre le renseignement de sécurité et le renseignement criminel, dont la GRC est l'agence centrale au Canada, est loin d'être claire au quotidien. Il s'agit souvent d'une nuance juridique ou académique qui correspond peu à la réalité du terrain. Ainsi, suite au 11 septembre 2001 la GRC a beaucoup fait pour remettre sur pied sa structure de renseignement de sécurité, au prix d'un certain dédoublement avec l'agence « civile » (comme nous parlerons de services proprement militaires dans un instant, aussi bien noter tout de suite que les policiers, au Canada, sont des agents de la paix et non des militaires, et donc des *civils* eux aussi — tout comme l'avait si bien annoncé Lord Peel, au demeurant).

La lutte au terrorisme est désormais un des principaux chevaux de bataille du SCRS, et les budgets de l'agence ont été largement majorés depuis 2001, les ramenant au niveau de l'époque pré-1989 de la menace rouge. Comme le Service doit renvoyer tous les cas de criminalité à la police, son activité antiterroriste se déploie sur quatre grands axes. Premièrement, le SCRS mène des enquêtes sur les demandeurs d'asile pour s'assurer qu'ils n'ont pas de liens avec des groupes terroristes reconnus. Comme ces individus ne sont pas citoyens, plusieurs des garanties juridiques qui protègent les Canadiens ne s'appliquent pas et les mesures disponibles pour les détenir et/ou les expulser sont beaucoup plus expéditives. Par exemple, la *Loi sur l'Immigration et la protection des réfugiés* prévoit qu'un ressortissant étranger peut être arrêté et détenu indéfiniment sous le coup d'un « certificat de sécurité » (art. 77) qui, en simple, est un acte d'accusation secret reposant sur des preuves secrètes. Inutile de souligner que cette disposition est controversée. Mis à part le fameux certificat de sécurité, il est bien sûr beaucoup moins compliqué — et immensément plus fréquent — de simplement expulser les « indésirables » (expulsion qui revient alors à l'Agence des services frontaliers, la nouvelle police de l'immigration au Canada). Le deuxième axe consiste à surveiller certains endroits et certaines personnes « à risque ». Cette technique a

mis le SCRS dans l'embarras plus d'une fois, puisqu'un des terroristes canadiens les plus connus, Ahmed Ressam, avait été sous leur surveillance avant sa tentative du millénaire. Les complices dans l'affaire Air India avaient aussi fait l'objet de surveillance physique avant d'assassiner 331 personnes. Le troisième axe est la surveillance par interception du courrier ou électronique. Enfin, le SCRS a également utilisé l'infiltration et l'« exfiltration » (le recrutement d'un membre d'un groupe sous surveillance) pour obtenir des renseignements sur de possibles complots terroristes. À notre époque de coopération et d'échange de renseignement, la GRC, le SCRS, les polices municipales et provinciales sont impliqués dans des Équipes intégrées de la sécurité nationale (EISN), sous l'égide de la GRC, qui en est le partenaire senior.

Côté militaire, deux services principaux sont à noter. Le premier est la Branche du renseignement de la Défense. Traditionnellement le renseignement militaire (RM) visait à découvrir les capacités stratégiques, tactiques et logistiques de forces armées ennemies conventionnelles. De nos jours, alors que les ennemis les plus actifs ne sont plus des États mais une collection de groupes plus ou moins microscopiques d'individus utilisant des moyens imprévisibles, le RM doit se réformer de fond en comble et apprendre à surveiller les activités d'individus qui sont des civils et dont l'organisation est, à l'opposé d'une armée, flexible, organique et à hiérarchie aplatie, voire inexistante. Par conséquent, il faut s'attendre à une intersection de plus en plus grande entre les sujets, les méthodes et les cadres opérationnels des organisations civiles et militaires chargées de la sécurité nationale — évolution déjà observable aux États-Unis (où 80 % des dépenses en renseignement proviennent du Pentagone ; voir Hersh, 2005). Bien sûr, la mission principale du renseignement militaire est d'informer la stratégie et de protéger les bases militaires canadiennes — donc principalement à l'étranger et non en sol canadien. Seulement, les FC conçoivent de plus en plus le territoire canadien comme un théâtre d'opérations plutôt qu'une base de lancement, ce qui justifie un certain déploiement de leurs agents en territoire canadien (c'est la réorganisation des FC, appelée « Commandement Canada », annoncée par l'ex-ministre Graham et le Chef d'état-major de la Défense Rick Hillier en 2005 ; voir [canadacom.forces.gc.ca](http://canadacom.forces.gc.ca)).

Le second service de renseignement militaire est le Centre de la sécurité des télécommunications (CST), fondé après la seconde guerre mondiale et initialement voué à l'interception et au décryptage des communications soviétiques, surtout pour le compte des États-Unis. Depuis la chute du rideau de fer, un des centres d'attention du CST est la lutte au terrorisme par l'interception électronique (ce qu'on appelle en anglais *signals intelligence*, ou SIGINT). Ses activités s'insèrent dans un accord global entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie appelé UKUSA. Ce réseau global d'écoute est peu connu et ses activités hautement confidentielles. En principe, le CST ne fait pas l'écoute des communications des Canadiens, *sauf lorsque c'est essentiel à son mandat* (dit son directeur à *La Presse*, 13.04.06 : A24). Par ailleurs, les autres partenaires du UKUSA ne sont pas, bien sûr, liés par ce standard flou. Aussi, un courriel envoyé d'Ottawa à des comploteurs britanniques et intercepté par la National Security Agency (NSA, agence partenaire étatsunienne) a-t-il valu à son envoyeur canadien d'être écroué par la GRC en 2005 (Leman-Langlois et Brodeur, 2005). Ultra-secret, le CST n'« existait » pas officiellement jusqu'à récemment. Il fallut de plus attendre la *Loi antiterroriste* pour qu'il soit doté d'une loi d'habilitation explicite — bien que cette dernière ait été enfouie à la fin du projet de loi et peu discutée.

Enfin, on oublie souvent une chose pourtant absolument cruciale pour la sécurité du Canada : la presque totalité de ses infrastructures essentielles sont protégées par des entreprises de sécurité privée, qui sont en fait les intervenants de première ligne dans le cas de crises. Si le gouvernement fédéral contrôle directement certaines de ces activités commerciales, notamment dans le contrôle des passagers aériens (via l'Administration canadienne de la sûreté des transports aériens, ACSTA) et des centrales électriques nucléaires, l'immense majorité des autres noeuds du réseau des infrastructures (production et distribution d'électricité, d'eau potable, de produits chimiques industriels, réseaux bancaires et autres réseaux informatiques, communications, etc.) est sous responsabilité entièrement privée. Jusqu'ici les terroristes

se sont surtout attaqués aux infrastructures de transport (trains, autobus, avions, terminaux) et assez peu aux autres types — ceci s'explique sans doute par les buts recherchés, qui ne seraient pas servis par une attaque contre un complexe industriel retiré et affectant le public indirectement, surtout si l'attaque n'est pas médiagénique.

### *C-36, la Loi antiterroriste*

La plupart des pays de l'Ouest ont adopté de nouvelles lois à la suite des attentats de 2001, et le Canada ne fut pas en reste. Au lendemain des attentats, le gouvernement Chrétien déliait déjà les cordons de la bourse, et en décembre un budget de plus de 7 milliards de dollars était consacré à la sécurité nationale. Le projet de loi C-36, adopté sous le nom de *Loi antiterroriste* (Canada, 2001, ch. 41), modifiait plusieurs lois existantes, dont principalement le Code criminel du Canada. Pour simplifier, la *Loi* introduisait quatre éléments principaux. Premièrement, elle créa de nouveaux crimes de *soutien* à un groupe terroriste — que ce soutien se manifeste de manière logistique, financière ou autre. Afin de différencier les groupes en question, une liste officielle de groupes terroristes fut introduite et mise à jour régulièrement depuis (Canada, 2006). Les groupes sont inscrits sur la liste au bon vouloir du premier ministre en conseil, et jusqu'ici leur choix semble être davantage politique que pratique. Deuxièmement, dans la portion de la *Loi* qui fonde officiellement le CST, il est stipulé que ce dernier est (désormais) autorisé à collecter certaines formes d'information sur des Canadiens, et à « coopérer » avec la GRC lorsque requis (article 273.64 (1) c)) ; voir Brodeur et Leman-Langlois, 2003). Troisièmement, il est maintenant permis de garder secrets certains éléments de preuve lors de procès pour terrorisme. Enfin, la *Loi* créa aussi de nouveaux pouvoirs d'« arrestation préventive » et d'« audience d'investigation » où des *futurs* terroristes peuvent être forcés à témoigner. La *Loi* oblige les autorités à publier annuellement les usages qu'elles font de ces pouvoirs (Canada, 2005) et jusqu'à maintenant ils n'ont été utilisés qu'une seule fois, en 2002. Deux conclusions sont possibles : selon l'une, les pouvoirs policiers sont incapables de faire la lutte au terrorisme et d'utiliser ces nouveaux pouvoirs efficacement ; selon l'autre, il n'existe tout simplement pas d'activités terroristes significatives au Canada justifiant la création de ces pouvoirs.

Non pas que la définition du terrorisme proposée par la *Loi* soit trop étroite ; en effet, on y inclut même les actes qui menacent la sécurité *économique* des canadiens (CCr, art. 83.01 b) (i) B). Si les autorités policières et les procureurs choisissaient d'appliquer cette loi au maximum, le nombre des abus serait sans doute très élevé. Des grévistes trop enthousiastes pourraient facilement tomber sous cette définition ; ceux qui aident ces grévistes en leur apportant du café pourraient également être accusés de soutenir des activités terroristes.

Force est de conclure que la *Loi antiterroriste* est adaptée au contexte d'une zone d'activités secondaires comme le Canada, où les activités des terroristes sont extrêmement floues et hautement politisées.

### *Prévention et répression du terrorisme*

Les grandes stratégies employées par l'Occident pour contrôler le terrorisme sont de cinq ordres. En premier lieu, plusieurs programmes de prévention « sociale » ont été mis sur pied, qui visent à faire diminuer les problèmes économiques et sociaux dans des régions qui sont des foyers de recrutement de terroristes. La reconstruction de l'Afghanistan est un exemple. On justifie aussi de plus en plus l'aide financière aux pays sous-développés par l'effet anti-terroriste de cette assistance. La logique étant que puisque le terrorisme est le résultat de la marginalisation des pauvres, de l'absence ou de la déficience de l'éducation, des conditions de vie difficiles, etc. l'argent sensé remédier à ces circonstances devrait également prévenir le terrorisme. Il y a plusieurs raisons de douter de cette conclusion. Premièrement, les terroristes ne sont pas tous pauvres et sans éducation — en fait, comme Pape (2005) et Sageman (2004)

l'ont montré, la plupart des terroristes djihadistes proviennent au contraire de familles relativement aisées et sont bien éduqués. Il est toutefois possible qu'ils soient révoltés contre les conditions de vie d'autres à qui ils s'identifient ou avec qui ils ressentent un lien affectif, culturel ou religieux. Deuxièmement, cette approche de la prévention fait abstraction des motifs politiques qui animent les terroristes, qui ne sont pas nécessairement solubles dans l'argent. Troisièmement, on l'aura compris, cette approche vise le (très) long terme ; il est déraisonnable de croire que l'amélioration des conditions sociales des points chauds de la planète puisse se faire en quelques années ; et si jamais on y arrive, ses effets antiterroristes, s'il y en a, ne viendront que plus tard encore.

Le second ordre d'intervention antiterroriste est la prévention dite « stratégique » ou « situationnelle ». Il s'agit de mettre en place des dispositifs de prévention immédiate de méthodes terroristes observées ou extrapolées par les experts. L'exemple le plus souvent donné de cette approche est le contrôle pré-embarquement des passagers d'aéronefs dans les années 1970. On réussit, dit-on, à mettre fin à la vague de détournements qui avait fait rage en s'assurant qu'aucun passager ne pouvait apporter une arme à bord (Clarke et Newman, 2006). On s'assura également que tous les propriétaires de tous les bagages en soute étaient assis dans l'avion (on supposait alors qu'aucun terroriste ne voudrait se suicider). Néanmoins, il existe des raisons de relativiser ce succès apparent. En particulier, il faut bien reconnaître qu'on ne réussit pas à déjouer des terroristes déterminés en septembre 2001. Donc, les 25 années de calme relatif du côté aérien étaient peut-être davantage le résultat de la transformation profonde du terrorisme international entre 1975 et 1995 que d'une réelle efficacité tactique.

Quoi qu'il en soit, ce genre de prévention est essentiellement rétrospectif : nous nous protégeons systématiquement contre les attaques qui ont déjà eu lieu et non contre celles qui se préparent. Or, le terrorisme nous a enseigné qu'un peu d'imagination et une certaine détermination rendent les meilleures défenses rapidement caduques. Par exemple, après les attentats de septembre, de nouveaux règlements ont fait renforcer la porte du cockpit pour empêcher les intrusions. Imaginons des terroristes particulièrement doués en matière de technologie, qui savent bien sur que les avions modernes sont contrôlés à partir du cockpit par communication électronique (*fly by wire*). Sommes-nous certains qu'il est impossible, dans tous les avions, d'intercepter les connexions reliant le cockpit aux systèmes de propulsion et de navigation par le mur intérieur de la carlingue ? Non.

Enfin, dans la mesure où nous faisons face à une vague de terrorisme suicide, nous sommes dans la pire situation possible pour la prévention stratégique : celle où l'attaquant est prêt à mourir. Il y a malheureusement bien peu à faire dans ces cas.

Si nous nous limitons à la prévention du terrorisme aérien, certains pourront peut-être entrevoir la possibilité, avec plus ou moins d'optimisme, d'un jour mettre fin aux attaques intérieures à l'avion avec des mesures de plus en plus drastiques — incluant la fouille du fret aérien, mesure logique qu'on a pourtant jusqu'ici oubliée, et jusqu'au contrôle du contenu des estomacs des passagers (puisque des « mules » avalent déjà des drogues scellées pour en faire le trafic, il n'est pas exclu qu'un terroriste déterminé avale des explosifs). Cependant, il existe une foule de moyens d'attaquer des avions sans y monter. Par exemple, il faudra peut-être un jour sécuriser entièrement un rayon d'une dizaine de kilomètres autour des aéroports pour se protéger des missiles sol-air portatifs...

Bien sûr, les avions ne sont qu'une infime partie des cibles potentielles du terroriste. Nos villes comportent, littéralement, des milliers d'opportunités d'attaque destructrice (systèmes de ventilation de *tous* les édifices, transports en commun, routes, tunnels, ponts, viaducs, gazoducs, oléoducs, aqueducs, égouts, stades, mails souterrains, espace aérien, marchés publics, grands événements, postes de distribution électrique, centrales téléphoniques, etc., etc.).

Le troisième ordre d'intervention est davantage répressif que préventif. Il s'agit des activités des organismes officiels de lutte au terrorisme, qui s'échelonnent entre la surveillance d'activités politiques

*potentiellement* violentes jusqu'à la poursuite d'auteurs d'attentats, en passant par l'enquête sur des groupes qui préparent des attaques. À l'extrémité politique du continuum il s'agit d'une activité essentiellement prospective, fondée sur une connaissance des groupes à risque, mais qui a le défaut d'être hautement subjective, guidée elle-même par des impératifs politiques et irrémédiablement incomplète. On surveillera par exemple les mosquées lorsqu'on croit que des extrémistes musulmans s'y regroupent, ou les salles de clavardage (*chat rooms*) où des échanges animés semblent indicatifs d'une certaine propension à la violence. Malheureusement, on n'y trouvera bien sûr pas de terroristes particulièrement futés. Un exemple intéressant est celui du complot de juin 2006 déjoué à Toronto par le SCRS et la GRC, où les forces policières réussirent un coup de filet à l'aide d'une surveillance (et peut-être d'une participation à) des sessions de clavardage entre plusieurs individus. Fait intéressant, il semble qu'aucun des participants à ces clavardages ait réellement cherché à dissimuler son identité, au-delà de la simple utilisation d'un pseudonyme (l'un des pseudonymes étant «terroriste007», «*irhabi007*»!). Enfin, on portera également une attention particulière aux individus ayant des relations avec des terroristes reconnus. Ceci est un exercice difficile, et qui coûta cher à Maher Arar, arrêté, déporté en Syrie, torturé et détenu plus d'un an parce qu'il connaissait un individu suspecté d'être un membre d'al-Qaïda (suspicion probablement sans fondement).

La surveillance politique doit se transformer en enquête criminelle lorsqu'un groupe d'individus complot réellement et prépare un attentat imminent. La difficulté persistante est, pour les services de sécurité, de savoir reconnaître le moment où le groupe passe au complot concret. Les arrêter trop tôt présente deux inconvénients majeurs : 1) de révéler des méthodes de surveillance appliquées aux citoyens qui n'ont pas commis de crime (le complot étant toujours embryonnaire) et 2) de rendre pratiquement impossible une poursuite judiciaire (puisque aucun crime n'a été commis). Attendre trop longtemps, bien sûr, entraîne la possibilité que le groupe disparaisse sous le radar des policiers ou pire, que l'attentat soit effectivement commis.

Si les succès sont peu nombreux pour les organismes policiers, c'est en grande partie parce que le terrorisme reste un événement *rare* dans les pays occidentaux. Contrairement à la plupart des crimes, qui se produisent plusieurs fois par jour, même dans les pays les plus touchés les actes terroristes et les complots sont séparés de plusieurs mois, voire d'années.

En quatrième lieu se trouve la *guerre*. C'est là un des développements les plus intéressants du phénomène, l'emploi et l'évolution du concept et du vocable de « guerre » pour décrire les programmes antiterroristes. Pour faire face au risque terroriste les gouvernements occidentaux, en particulier les États-Unis et le Canada, ont lancé ce qui a été appelé une « guerre » contre al-Qaïda en Afghanistan. Déjà sensiblement inadéquat parce qu'al-Qaïda ne correspond pas à l'ennemi typique visé par une « guerre » prise au sens propre, le vocable a ensuite été utilisé dans des expressions comme « guerre au terrorisme », qui est un saut quantique dans le symbolisme (on va à l'occasion encore plus loin dans cette direction avec la guerre à la *terreur*, une abstraction encore plus poussée). Faire la guerre au terrorisme, sémantiquement parlant, est exactement équivalent à faire la « guerre » à la pauvreté, qui signifiait simplement que l'État s'engageait dans un effort maximal dans la réduction de la pauvreté (qu'on juge que cet effort ait été significatif ou non est une question différente). Pourtant, dans les faits, la guerre au terrorisme implique réellement armes à feu, chars, missiles, BLU-82, hélicoptères et avions de chasse. Le danger d'attaquer une cible symbolique avec des explosifs est double. D'une part, les objectifs pratiques ne sont pas définis précisément et donc que la réussite, l'échec, voire la simple *fin* des activités ne peuvent pas être déterminés. D'autre part, les méthodes dérivent immédiatement vers l'extrême sans jamais être encadrées, puisqu'on ne peut pas se permettre de perdre une guerre.

Le dernier ordre d'antiterrorisme, souvent ignoré, est la préparation de plans d'urgence. Souvent jugé pessimiste, le plan d'urgence implique que toutes les stratégies ci-dessus ont failli à leur tâche et qu'un



attentat terroriste a effectivement eu lieu. En fait, le plan d'urgence s'impose à toute évaluation rationnelle, empirique, des probabilités réelles que nos institutions soient en mesure de déjouer tous les attentats. Cette probabilité est, clairement, de zéro. Autrement dit, passer outre est clairement irresponsable. Or, dans la plupart des cas ces plans sont embryonnaires, peu testés et tiennent souvent de la pensée magique. Une simulation récente d'attentat terroriste dans le métro de Montréal (l'événement « Métropole 2005 », mai 2005) mettait en scène 40 victimes, dans un quadrilatère où la circulation était interdite, un dimanche matin où les tours à bureau avoisinantes étaient vides, et une coopération entre des acteurs (police, ambulances, incendies) prévus des mois à l'avance. Inutile de souligner en quoi ceci est déconnecté de la réalité. On voit mal en quoi cet exercice pouvait préparer les participants à une attaque comme celle de Tokyo, où on dût traiter 6 000 victimes d'un agent chimique inconnu, en heure de pointe.

## Conclusions

En guise de conclusion, notons tout d'abord la difficulté relative au calcul des *risques* d'attaque terroriste dans les pays occidentaux. Le risque est un outil conceptuel privilégié dans notre culture actuelle, et nulle part davantage qu'en matière de sécurité. La plupart des experts s'entendent pour subdiviser la notion de risque en deux ou trois composantes. La première est simplement la probabilité qu'une attaque survienne. Cette probabilité peut être mathématique ou subjective. Dans le cas de crimes communs, où des statistiques existent et permettent de calculer des moyennes et des tendances, on peut arriver à une mesure objective du risque. Ceci n'est aucunement le cas du terrorisme, puisqu'il n'y a tout simplement pas suffisamment d'incidents pour y arriver. On remplace donc ce calcul par une probabilité *subjective*, c'est-à-dire une conjecture plus ou moins éclairée. La deuxième composante du risque est la gravité des conséquences d'une attaque éventuelle. Dans le cas du terrorisme, il faut tenir compte non seulement de l'impact physique d'un attentat (en pertes de vies, dégâts matériels et pertes financières) mais également de l'effet social de la terreur, qui est d'ailleurs le but visé par les attaquants. Même les attaques les plus meurtrières ont un impact socio-politique qui dépasse largement les dégâts immédiats. Il est bien peu audacieux de prévoir qu'une attaque terroriste en sol canadien, par exemple, aurait un impact extrêmement grave à tous ces niveaux.

La dernière composante de l'analyse du risque, souvent ignorée, est celle de la difficulté concrète d'une attaque, ou résilience des cibles, qui est généralement une question d'ingénierie. Si tuer des voyageurs dans le métro est extrêmement facile, détruire, voire endommager sensiblement un barrage hydroélectrique est pratiquement impossible à moins de disposer d'armes militaires extrêmement puissantes.

Le *risque* étant la combinaison de ces calculs on a souvent conclu que le fait que la probabilité d'une attaque soit faible était amplement compensé par l'énormité de l'impact éventuel. La difficulté, on le voit — mise à part la subjectivité des deux premières facettes — est qu'il manque plusieurs facteurs au triangle du risque. On devrait sans doute y ajouter le niveau de restriction auquel les citoyens sont prêts à se plier, les coûts financiers et sociaux des mesures prises pour contrer le risque et le fait qu'une société moins libre, plus refermée et moins impliquée à l'étranger est précisément ce que cherchent à produire les terroristes : faire vivre le citoyen dans la peur. Dans certains cas, ils y arrivent sans même préparer d'attaque.

## Bibliographie de textes de base

- Chaliand, Gérard (2004), *L'histoire du terrorisme, de l'antiquité à Al Qaida*, Paris, Bayard.
- Crenshaw, Martha (1995), *Terrorism in Context*, Philadelphie, Pennsylvania State University.
- Hoffman, Bruce (2006), *Inside Terrorism, Revised and Expanded Edition*, New York, Columbia University Press.
- Kepel, Gilles (2003), *Jihad*, Paris, Gallimard.

- Laqueur, Walter (2003), *No End to War : Terrorism in the Twenty-First Century*, New York, Continuum.
- Marret, Jean-Luc (1997), *Les techniques du terrorisme*, Paris, PUF.
- Mickolus, Edward (1980), *Transnational Terrorism : A Chronology of Events, 1968-1979*, Westport (Connecticut), Greenwood Press.
- Mickolus, Edward, Todd Sandler et Jean Murdock (1989), *International Terrorism in the 1980s : A Chronology of Events. Volume 1 : 1980-1983 ; Volume 2 : 1984-1987*, Ames (IA), Iowa State University Press.
- Mickolus, Edward (1993), *Terrorism, 1988-1991 : A Chronology of Events and a Selectively Annotated Bibliography*, Westport (CT), Greenwood Press.
- Mickolus, Edward et Susan Simmons (1997), *Terrorism, 1992-1995 : A Chronology of Events and a Selectively Annotated Bibliography*, Westport (CT), Greenwood Press.
- National Commission on Terrorist Attacks Upon the United States (2003), *The 9/11 Commission Report, Authorized Edition*, New York, Norton.
- Schmid, Alex et Jongman, Albert (1988), *Political Terrorism A New Guide to Actors, Authors, Concepts, Data Bases, Theories and Literature. Revised, Expanded and Updated Edition*, New Brunswick (New Jersey), Transaction.
- Wilkinson, Paul (2000), *Terrorism versus Democracy : The Liberal State Response*, Londres, Frank Cass.

### Références citées dans le texte

- Anonymous (2004), *Imperial Hubris : Why the West Is Losing the War on Terror*, Washington, Brassey's.
- Baer, Robert (2002), *See No Evil : The True Story of a Ground Soldier in the CIA's War on Terrorism*, New York, Three Rivers Press.
- Brodeur, Jean-Paul et Stéphane Leman-Langlois (2004), « La surveillance totale », *Cahiers de la sécurité intérieure*, no. 55, 61-90.
- Clarke, Ronald et Graeme Newman (2006), *Outsmarting the Terrorists*, Portsmouth (New Hampshire), Greenwood Press.
- Crelinsten, Ronald D. (1997), « Television and Terrorism: Implications for Crisis Management and Policy-Making », *Terrorism and Political Violence*, 9 (4), 8-32.
- De Vault, Carole et Johnson, William (1981), *Toute ma vérité : les confessions de l'agent S.A.T. (section antiterroriste) 945-171*, Montréal, Stanké.
- Canada, *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, L.R., 1985, ch. C-23*, <http://lois.justice.gc.ca/fr/C-23/index.html>.
- Canada, *Loi sur l'Immigration et la protection des réfugiés* (2001, ch. 27), <http://lois.justice.gc.ca/fr/I-2.5/index.html>.
- Canada (2005), *Rapport annuel concernant les audiences d'investigation et les engagements assortis de conditions, du 24 décembre 2003 au 23 décembre 2004*, [http://www.justice.gc.ca/fr/anti\\_terr/annualreport\\_2003-2004.html](http://www.justice.gc.ca/fr/anti_terr/annualreport_2003-2004.html).
- Canada (2006), *Liste des entités inscrites*, <http://www.psepc.gc.ca/prg/ns/le/cle-fr.asp>.
- Chaliand, Gérard (1999), *Les stratégies du terrorisme*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Europol (2004), *Terrorist Activity in the European Union : Situation and Trends Report (TE-SAT)*, La Haye, Europol, #100927, 2 décembre 2004.
- Fournier, Louis (1998), *FLQ : histoire d'un mouvement clandestin*, Outremont, Lanctôt Éditeur.
- Glucksmann, André (2002), *Dostoïevski à Manhattan*, Paris, Robert Laffont.
- Gressang, Daniel (2001), « Audience and Message: Assessing Terrorist WMD Potential », *Terrorism and Political Violence*, 13 (3), 83-106.
- Hansen, Ann (2001), *Direct Action : Memoirs of an Urban Guerrilla*, Toronto, Between the Lines.

- Hersh, Seymour (2005), « The Coming Wars : What The Pentagon Can Now Do In Secret », *The New Yorker*, 2005-01-24, [http://www.newyorker.com/fact/content/?050124fa\\_fact](http://www.newyorker.com/fact/content/?050124fa_fact).
- Human Rights Watch (2006) *Funding the Final War*, <http://hrw.org/reports/2006/lte0306/lte0306web.pdf>.
- Lador Lederer, Joseph (1974), *A Legal Approach to International Terrorism*, 9 Israel L. Rev. 194, 211.
- Leman-Langlois, Stéphane (à venir) « Terrorisme et crime organisé, contrastes et similitudes », C.P. David et B. Gagnon, *Repenser le terrorisme*.
- Leman-Langlois, Stéphane et Jean-Paul Brodeur (2005), « Terrorism Old and New », *Police Practice and Research*, 6 (2), 121-140.
- Manonni, Pierre (2004), *Les logiques du terrorisme*, Paris, In Press.
- Pape, Robert (2005), *Dying to Win : The Logic of Suicide Terrorism*, New York, Random House.
- Sageman, Marc (2004), *Understanding Terror Networks*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.
- Schmid, Alex (2004), « The Challenge of Measuring Trends in Global Terrorism », *Forum on Crime and Society*, 4 (1-2), 49-69.
- Schmid, Alex et Jongman, Albert (1988), *Political Terrorism A New Guide to Actors, Authors, Concepts, Data Bases, Theories and Literature. Revised, Expanded and Updated Edition*, New Brunswick (New Jersey), Transaction.
- Shelley, Louise et John Picarelli (2002), « Methods Not Motives : Implications of the Convergence of International Organized Crime and Terrorism », *Police Practice and Research*, 3 (4), 305-318.
- Wieviorka, Michel (1988), *Sociétés et terrorisme*, Paris, Fayard.
- Wieviorka, Michel et Dominique Wolton (1987), *Terrorisme à la une*, Paris, Gallimard.